ART. 10 N° CE1804

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º CE1804

présenté par Mme Auconie

ARTICLE 10

À l'alinéa 1, substituer au mot :
« neuf »,
le mot :
« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de raccourcir le délai d'habilitation du gouvernement afin que celui-ci mette en place une nouvelle réglementation avant le début des négociations commerciales de l'année 2019.